

Mines et des Relevés techniques, puis de l'Office fédéral du charbon. J'ignore ce que désire le comité, mais peut-être pourrait-on terminer l'étude des crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques, puis passer à l'Office fédéral du charbon.

M. Southam: Je regrette d'avoir transgressé certaines règles établies, monsieur le président. Si vous voulez que je garde mes remarques pour une autre fois...

L'hon. M. Martineau: Puisque l'honorable député a déjà commencé ses remarques, le ministre lui permettrait peut-être de continuer à discuter de ce crédit.

L'hon. M. Benidickson: Je n'ai aucune objection sérieuse. Je crois que l'honorable député de Kootenay-Ouest veut dire quelque chose sur le charbon. Je pensais seulement à la possibilité d'adopter certains crédits des prévisions, non pas pour ma convenance, mais pour la convenance des fonctionnaires qui attendent.

M. le président: Le comité accepte-t-il la proposition du ministre?

L'hon. M. Martineau: Plusieurs députés ont parlé à ce sujet et l'honorable député qui a la parole a presque fini son discours. Je crois qu'il serait préférable qu'il termine.

M. Southam: Je sais gré au comité de sa collaboration. J'ai constaté avec plaisir que le ministre avait fait inscrire au *Feuilleton* du 29 juin la résolution suivante:

Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur l'aide à la production du charbon en vue de prolonger jusqu'au 31 octobre 1969 la période durant laquelle il peut être conclu des accords sous le régime de l'article 3 de ladite loi.

L'amendement apporté à cette loi par le ministre précédent en décembre 1962 avait été fort utile à l'industrie de la houille brune en Saskatchewan et sans doute dans d'autres régions qui renferment des charbonnages, notamment en ce qui concerne le paiement consécutif des prêts. Cette disposition de l'amendement a été fort avantageuse, car plutôt de verser une double indemnité ou 60 c. la tonne, lorsque deux emprunts avaient été contractés, les versements peuvent être effectués consécutivement.

Au début de la session, je me suis réjoui d'entendre le ministre du Commerce déclarer que le gouvernement se conformerait à la ligne de conduite du gouvernement précédent au sujet d'un réseau national d'électricité. Si un pareil réseau pouvait être établi le plus tôt possible, il profiterait tout particulièrement

[L'hon. M. Benidickson.]

à la région de la Saskatchewan qui renferme environ 20 p. 100 de tous les gisements de charbon du Canada. Si l'on établissait des centrales thermiques comme celle qu'a mise sur pied la compagnie d'électricité de la Saskatchewan, cette région pourrait fournir plusieurs millions de kilowatts d'énergie à bon marché à un réseau d'électricité, ce qui relèverait l'économie de cette partie de la province. Je sais qu'il se pose un problème technique pour transmettre de l'énergie de façon économique sur de longues distances, mais je suis sûr que les ingénieurs vont le résoudre avant longtemps.

J'aimerais, pour finir, poser une question précise au sujet des relevés des nappes d'eau souterraines en Saskatchewan. Le gouvernement précéderait accompli de grands progrès dans ce domaine. Ces travaux sont très importants pour la Saskatchewan, car c'est une des régions les plus arides du Canada. La mise en valeur et l'utilisation de l'eau sont très importantes pour notre économie comme en font foi les nombreuses questions et discussions sur le problème des eaux dans l'Est canadien cette année. Le gouvernement de la Saskatchewan effectue des relevés sur de vastes étendues. Il y a beaucoup d'eau souterraine en Saskatchewan mais il en coûte beaucoup à la province elle-même pour effectuer les relevés et les travaux d'aménagement. Le ministère fédéral devrait accélérer son programme dans ce domaine.

L'hon. M. Benidickson: En réponse à la dernière question de l'honorable député, cette année, en collaboration avec le gouvernement provincial, nous avons de 8 à 10 personnes qui s'intéressaient aux rivières et aux eaux souterraines. Un rapport sera sans doute disponible prochainement, mais le travail se poursuit.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

L'hon. M. Benidickson: Je me demande encore si le comité ne pourrait pas adopter certains crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques, laissant des crédits de côté, au besoin par exemple les crédits 65, 70 et autres qui ont trait à l'Office du charbon. Cela conviendrait-il à l'honorable député de Kootenay-Ouest, qui est toujours ici?

M. Herridge: Justement, l'honorable député de Kootenay-Ouest aimerait que le ministre parle de l'Office fédéral du charbon et de la politique du gouvernement.

L'hon. M. Benidickson: Fidèle à la tradition quant à l'examen des crédits de mon ministère, je n'ai pas demandé aux responsables de l'Office fédéral du charbon de m'accompagner aujourd'hui. Habituellement, on